



COMMUNE DE MIES

**PROCES-VERBAL
de
L'ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL DE MIES
du 16 décembre 2009**

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Procès-verbal de l'assemblée du 29 octobre 2009
3. Communication du bureau
4. Informations de la Municipalité
5. Achat d'un nouveau véhicule pour le CDIS Terre Sainte
6. Budget 2010
7. Création association intercommunale ASCOT
8. Nomination de 4 délégués à l'ASCOT et de 2 suppléants
9. Rapports des Commissions
10. Divers et propositions individuelles.

1. **Appel**

Excusés : F. GAUD – S. GORGERAT – A. HEPP – H. JOCHAUD-DU-PLESSIX –
S. MIR – J.-L. RAY – I. STRÄBLE KAISER - C. STEVENS

Non excusés : P. BIGNENS – M.-L. GOLAZ – A. HYSENI

Procès-verbal de l'assemblée du 29 octobre 2009

B. HUG fait remarquer qu'à la page 7, bas de page dudit PV, notre Président avait signalé que les observations faites par H. JOCHAUD DU PLESSIX concernant le plan directeur parviendraient aux Conseillers mais que celui-ci ne l'a pas souhaité. Il demande pourquoi les Conseillers n'ont pas le droit de connaître ces observations.

L'intéressé étant absent la question lui sera posée la prochaine fois.

En l'absence d'autres observations ou corrections, le PV est approuvé à l'unanimité.

3. Communications du Bureau :

P.-A. SCHMIDT demande de prendre note de la date des prochaines séances en 2010, à savoir :

17 février (concernant le projet de fusion), **24 mars, 23 juin, 30 août** (vote sur la fusion), **22 septembre, 27 octobre** (suivie du repas) et **15 décembre**.

S. NCHINDA donne lecture du Mail qu'elle a fait parvenir à J.-L. RAY concernant l'installation de l'Ambassadrice des USA dans la commune, au chemin des Châtillons :

- Vu l'ampleur de la sécurité qui serait drastique autour de la propriété à occuper,
- vu que le périmètre à sécuriser serait large,
- vu la population relativement dense dans cette zone du village pour imposer des restrictions comme nous pouvons l'imaginer,
- vu l'emplacement sur le bord du lac, à deux pas de la route nationale suisse et si proche de notre plage

mes questions sont les suivantes :

1- Quel est le procédé normal à suivre pour l'obtention d'une autorisation d'installation d'une telle personnalité?

2- Ce procédé a-t-il été suivi pour l'installation de l'Ambassadrice américaine prévue à cet endroit qui n'est pas isolé?

3- Les autorités Cantonales et Fédérales ayant été informées de l'intention d'installer l'Ambassadrice à Mies, ne devraient-elles pas demander l'avis et l'accord de la Municipalité de Mies? Cela a-t-il été fait?

- Si oui, quelle a été la réponse de la Municipalité de Mies?
- Si non, la Municipalité a-t-elle la possibilité, dans l'intérêt général de ses concitoyens, de donner son avis et même de s'opposer à une telle installation?

4- Le Plan directeur des rives du lac prévoit des mesures telles que :
- "Assurer un cheminement continu sur l'ensemble des rives du lac
- Créer le cheminement directement en rive du lac, dans la mesure où sa construction n'entre pas en conflit avec des objectifs de protection de la nature et où il est techniquement réalisable
- Assurer de manière prioritaire la liaison piétonne entre les équipements de détente et de loisir existants et les sites urbanisés"

Les autorités qui auraient donné leur aval à cette installation ont-elles soumis des conditions particulières à l'Ambassade américaine afin que celle-ci soit informée de ces mesures qu'il faudrait respecter lorsque l'on est installé au bord du lac vaudois? Si oui, la Municipalité de Mies serait-elle responsable de les faire respecter?

En plus de ce courrier elle demande aussi si la loi, les règlements, les conditions sur les concessions d'eau (signés par le Conseil d'État) et les servitudes de passage à pied public (inscrites au registre foncier) sont respectés ?

P. ENGELBERTS donne des éléments de réponse en indiquant que la Municipalité a été informée par le propriétaire, alors que les transactions avaient déjà été faites directement entre la mission des USA et le propriétaire, afin de prendre des mesures de sécurité mises en place par la Confédération pour un diplomate de ce rang et donc la Municipalité a été court-circuitée par les instances supérieures et mise devant le fait accompli.

Cependant la Municipalité s'est rendue sur place et a eu un excellent contact avec la Mission concernant les mesures prises pour la sécurité, les échanges ont été courtois.

Le chemin des Châtillons est condamné au trafic (cul de sac) mais nous avons eu la garantie que les piétons pourraient continuer à l'emprunter pour leur promenade sachant qu'ils devront passer devant un abri tenu par des militaires armés (armée Suisse)

Concernant les Rives du Lac, l'Association Rives Publiques s'est manifestée par un courrier « salé » auprès de la Mission des USA et la Mission permanente de la Suisse auprès de l'office des Nations Unies nous a demandé des explications. La Municipalité a rédigé une réponse avec l'aide de Maître Pache (bientôt sixième Municipal) qui connaît le dossier Rives du Lac depuis son origine, sa lecture est donnée.

Si les mesures de sécurité produisaient des inconvénients, la Municipalité interviendrait auprès du secrétariat de l'Ambassadrice, Monsieur Griffiths habitant notre commune, pour lui demander des explications mais, à ce jour, aucune plainte n'est parvenue auprès de la Municipalité. D'autres personnalités diplomatiques résident dans notre commune sans problèmes, mais ils ne nécessitent pas de sécurité particulière.

G. DANISI est étonnée du flou qui entoure cette réponse et du ping-pong qui existe entre la Municipalité, le propriétaire, le Conseil d'Etat, etc. A sa connaissance c'est la Municipalité qui est habilitée à prendre des décisions dans l'intérêt des Myarolans mais il semble que cet intérêt de pouvoir utiliser les rives pour nos loisirs est bafoué.

En lisant les journaux elle constate que beaucoup de communes refusent l'installation des requérants d'asile dans l'intérêt des habitants, mais pourquoi ne peut-on pas refuser un diplomate de haut rang qui nécessite une telle protection ?

P.-A. SCHMIDT prend note de ces remarques et signale qu'il lui semble que Mme DANISI fait une confusion entre les compétences communales et les compétences fédérales. Une commune peut difficilement refuser l'installation d'un ambassadeur, qui plus est américain, sur son territoire au motif que cela l'ennuierait alors qu'il existe au demeurant une liberté d'installation pour les étrangers au bénéfice d'autorisation de séjour.

Mme NCHINDA a posé des questions auxquels la Municipalité a répondu immédiatement. Si celle-ci veut exercer des droits politiques que lui réserve notre règlement du Conseil Communal, elle l'annoncera ou l'exercera.

C. HILFIKER fait remarquer qu'il s'agit d'une résidence et non pas d'une ambassade et que la décision de l'installation ou pas n'est pas de la compétence de la Municipalité ni du Conseil.

P. CODEREY demande s'il est possible d'obtenir une copie de la lettre de la Municipalité ?

P. ENGELBERTS n'y voit pas d'inconvénient et celle-ci sera donc annexée au PV de la séance d'aujourd'hui.

G. DERIAZ ne comprend pas cette polémique et trouve qu'avoir une telle personnalité dans notre commune devrait être une fierté, que l'on devrait s'occuper de son accueil plutôt que de le rejeter ou lui chercher des noises. La plupart des pays du monde accueillent bien nos diplomates et il s'agit ici de rendre la pareille.

S. NCHINDA qui a vécu 11 ans aux USA et qui connaît les exigences sécuritaires de ce pays veut comprendre pourquoi on autorise une personnalité qui demande une sécurité aussi drastique de résider en cet endroit. Le précédent lieu de résidence (à Nyon) a dû modifier l'installation de la sécurité. Nos vies privées seront mises en péril.

F. GAVILLET signale que l'armée américaine sera à l'intérieur du périmètre du bâtiment et non pas à l'extérieur où seule l'armée suisse a le pouvoir de monter la garde.

B. HUG indique que lorsque les Ambassades cherchent des résidences pour leurs employés, ils concluent un contrat de location de droit privé et la maison est louée, en tant que propriétaire, il a eu le souci de demander des mesures de sécurité discrètes. Ainsi, une grille esthétique en fer forgé plutôt qu'une clôture ou des fils barbelés, a été installée. Des cabanes de jardin ont été préférées à d'affreuses guérites et de nouvelles plantations ont été (ou seront) réalisées.

4. Informations de la Municipalité :

P. ENGELBERTS

- Rappelle que les rapports de Commission doivent mentionner le nom de tous les participants c-à-d. que si le Président ou un Municipal est présent (pour la présentation du sujet) il faut l'indiquer sachant que seul les membres d'une commission peuvent participer à la rédaction du rapport.

- Concernant le défraiement de la Municipalité, 2009 est égal à CHF 162'000.- (au budget 2009 CHF 132'000.- avec une enveloppe de CHF 30'000.- à dispatcher entre les membres de la Municipalité qui avaient aimablement été alloués sur les conseils de la Commission des finances). Au budget 2010 il n'est fait mention que de CHF 150'000.- au lieu de CHF 162'000.-

- Dans l'ordre du jour il y a 2 votes (pour véhicule CDIS Terre Sainte et les statuts de l'ASCOT) pour des objets de collaboration intercommunales qui dépendent d'instances supra communales. On nous demande donc d'entériner une décision sur laquelle nous n'avons rien à dire. C'est une des raisons qui souligne bien les avantages d'une fusion car en multipliant ces collaborations intercommunales on multiplie ces autorités supra communales qui décident pour nous et qui nous mettent devant le fait accompli.

A. CAVIN

- Les travaux des Immeubles « au Sorbier » avancent bon train. La charpente du premier des bâtiments est promise pour le 18 janvier, les deux autres suivront.

- L'agrandissement de l'école a commencé il y a 2 semaines et devrait être terminé pour la rentrée prochaine, fin août.

- Une présentation des projets pour la construction du complexe de la FIBA se fera ces jours prochains (du 18 au 21 décembre) et la mise à l'enquête est probablement prévue en janvier. Les Conseillers sont invités à visiter l'exposition qui se déroulera dans le local du Conseil.

P. MASCALI

Le 11 décembre dernier s'est déroulé dans la salle communale de Tannay le repas de Noël des aînés. 75 personnes s'étaient inscrites, le menu a été très apprécié et l'animation (chants de Noël) a été réalisée par les écoliers de Mies – qui s'étaient déplacés à pied. Elle remercie les personnes qui l'aident à réaliser cette fête depuis 8 ans et qui, sans elles, ne pourrait avoir lieu.

5. Achat d'un nouveau véhicule pour le CDIS Terre Sainte :

P.-A. SCHMIDT explique que nous devons entériner ici une décision de prélever un montant d'un compte géré par Coppet (voir aussi la réflexion de P. ENGELBERTS plus haut)

Débat :

J.-P. STREIT demande si l'ECA participe à cet achat ?

J.-L. SEMOROZ documente que l'ECA verse CHF 120'000.- pour le fonctionnement du service incendie mais ne participe pas à l'achat du véhicule (ici un bus WW) pour transporter les personnes. Dans le budget annuel il est prélevé CHF 10'000.- pour fond de réserve en vue des achats futurs, le compte présente actuellement un crédit de CHF 80'000.- qui est donc suffisant.

P. CODEREY demande si Coppet doit aussi verser ce montant ?

J.-L. SEMOROZ précise que la commune de Coppet est boursière des 8 communes de Terre Sainte pour la CDIS avec un budget d'environ CHF 400'000.-

Chaque facture présentée à la bourse communale de Coppet doit être signée par le Président de la Commission du feu et par le Commandant. La Commission de Gestion de la Commune de Coppet vérifie les comptes et appelle le cas échéant le Président et le Commandant pour avoir des précisions. Ensuite, elle remet son rapport au Conseil Communal de Coppet qui va voter le budget, chaque commune reçoit ensuite l'extrait du procès-verbal avec les conclusions. Ici, il s'agit de l'achat de ce véhicule pour un montant de CHF 71'000.- à prélever de la caisse du CDIS.

S. NCHINDA demande ce que va devenir l'ancien véhicule ?

J.-L. SEMOROZ espère que Thévenaz le Duc va le prendre ou bien un collectionneur pour ne pas avoir à payer pour l'éliminer, il s'agit d'un vieux Land Rover qui consomme 20 à 25 litres au 100 km et qui pollue.

Le préavis No 7/2009 concernant l'achat d'un nouveau véhicule pour le CDIS Terre Sainte est approuvé à l'unanimité.

6. Budget 2010 :

C. FIGEAT commente le préavis que chaque conseiller a reçu.

Sur un budget global de 13 millions, seuls 3 millions représentent effectivement les charges de notre commune, les 10 millions suivants sont des charges sociales imposées par le canton sur lesquelles nous n'avons aucun contrôle (péréquation, participation intercommunales...)

Le budget prévoit une perte de CHF 381'000.- parfaitement en ligne avec les hypothèses faites lors de la fixation du taux d'imposition 2010 à 65 cts (augmentation de plus de 20%)

Selon la remarque de notre Syndic, il manque CHF 12'000,- dans le budget prévu pour l'administration générale (défraiement de notre Municipalité)

Au niveau des finances, vu l'avancement des travaux des immeubles au Sorbier, nous avons épuisé notre réserve de liquidité et emprunté notre premier million à court terme (3 mois) avec un taux d'intérêts à 0,4%, ce million a été déposé à la poste sur un compte rapportant 0,5% !

Le personnel communal a obtenu une augmentation sélective de maximum 1,5%

Les abonnements journaliers des CFF sont reconduits.

Débat :

Le sujet n'apportant pas de commentaires ni de discussion on passe au vote.

Le préavis No 9/2009 concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2010 est approuvé à l'unanimité.

7 Création de l'association intercommunale ASCOT

P. MASCALI nous explique, par la projection de graphiques, le but de cette création qui est en fait une mise en conformité légale et obligatoire vis à vis du législatif supérieur.

L'ASCOT est une association de gestion du périscolaire lié aux enseignements primaire et secondaire n'ayant aucun coût supplémentaire pour les communes associées (affaire blanche),

elle a son siège à Coppet.

P.-A. SCHMIDT demande au rapporteur de la Commission de Gestion de lire son rapport que les Conseillers n'ont pu consulter qu'en début de séance ce qui est une infraction au règlement qui stipule que les rapports doivent parvenir aux Conseillers 5 jours avant l'assemblée.

G. DANISI a été très étonnée de devoir faire un rapport sur un sujet que l'on ne maîtrise pas et en donne lecture.

Débat :

A.-P. MARCHAND, membre de la Commission de Gestion indique que son absence à cette séance est due au fait qu'elle n'a pas reçu de convocation (problèmes avec la poste) !

P. MEIER demande s'il est possible de refuser notre adhésion car il y a une année nous avons voté pour l'AJET malgré les remarques de la Commission des finances et cela ne semble pas avoir été le bon choix surtout au niveau financier. Il remarque aussi que l'on n'est impliqué dans un règlement qu'au moment de l'accepter. De plus, être convoqué 10 jours avant notre séance est une pratique irréaliste par rapport au planning professionnel, il faudrait 30 jours.

S. MEYLAN comprend ces remarques et signale qu'il s'agit ici de simplifier les choses.

F. GAVILLET fait remarquer que dans d'autres districts, des communes se sont retirées de l'AJET (par exemple Cheserex)

P. MASCALI dit qu'il n'y a aucune commune de Terre Sainte qui s'est retirée de l'AJET, Cheserex ne fait pas partie de l'AJET car ce n'est pas une Commune de Terre Sainte.

B. GAUD demande des précisions à propos des Conseils d'établissement.

P. MASCALI signale que si les statuts d'ASCOT sont acceptés par toutes les communes partenaires, les Conseils d'établissement seront mis en oeuvre.

G. MARCHAND fait corriger une erreur de transcription à la page 2 du préavis de la Municipalité (ASCOT et non ASCTO)

Le préavis No 8/2009 concernant la création de la nouvelle association intercommunale ASCOT est approuvé à l'unanimité moins 3 abstentions.

8. Nomination de 4 délégués et 2 suppléants à l'ASCOT :

P. MASCALI précise que les délégués à l'AIPP, qui disparaît en faveur de l'ASCOT, peuvent se présenter.

S. MEYLAN, C. ZUNDEL, F. GAVILLET et S. NCHINDA sont élues comme déléguées, R. MEROZ et P. MEIER sont élus comme suppléants.

Election sous les applaudissements de l'assemblée.

9. Rapport des Commissions :

Le Président demande aux rapporteurs des Commissions s'il y a une information à communiquer.

B. HUG prend la parole pour la Commission des Finances et signale s'être retrouvé en séance avec G. PERRIN de la Commission de Gestion pour enterrer l'ancien arrondissement scolaire et ARSCO SA qui sera transformé. En écoutant les explications constat a été fait de l'explosion

des coûts administratifs avec plus de 36% en 2 ans, plus de 45% en ce qui concerne l'entretien des bâtiments (avec un bâtiment supplémentaire) et à chaque demande d'explications au président de l'assemblée nous étions renvoyés auprès de nos communes.
Il est à espérer que la nouvelle association sera meilleure !

Commission de fusion, P.-A. SCHMIDT (rapporteur) a pu obtenir du Président de fixer une soirée consacrée à la présentation des travaux de la Commission et de l'ensemble de l'étude et des activités qui ont été menées jusqu'à ce jour, maintenant que nous rentrons dans un stade opérationnel.

J. WILDBERGER signale que les dates de réunion de la Commission se trouvent sur le site de Mies sous les projets de fusion. Une séance de la Commission aura lieu le **20 janvier** prochain à 20h à la salle communale ; tous les Conseillers qui le veulent et qui s'y intéressent sont les bienvenus. Les personnes ne pouvant venir à cette séance peuvent faire parvenir leurs observations en les adressant à la Commission. Le 17 février aura lieu une séance extraordinaire de débat et d'information du Conseil communal où aucune décision sur le principe de la fusion ne sera prise. L'avancée de l'étude est arrivée au stade où il est nécessaire de rencontrer les membres du Conseil et les délégués des autres communes intéressées par cette étude de fusion.

AJET, F. GAVILLET (en remplacement de P. MEIER, absent lors de la séance) indique que les coûts de fonctionnement sont élevés, il y a eu une baisse de la fréquentation de près de 25% pour les 8 communes. Un groupe d'étude doit se réunir pour repenser la répartition des coûts de fonctionnement. La crèche des Coppalines est un gouffre financier et prochainement les mamans de jours seront incluses dans cette association ce qui va aussi faire augmenter les coûts.

S. MASCALI rappelle que si nous n'étions pas affiliés à l'AJET les frais de garde des enfants coûteraient le double... reste à savoir ce que l'on veut faire ?

C. HILFIKER demande des précisions sur les 25% de désistements.

P. MASCALI signale qu'à l'origine elle s'occupait (bénévolement) avec d'autres personnes des repas de midi à l'école et les familles ne payaient que le repas pour une somme modique, ensuite il y a eu les UAPE et les coûts étaient plus élevés parce qu'il n'y avait plus de bénévolat mais des professionnels. Dans un premier temps les parents ont hésité à inscrire leurs enfants mais comme il fallait faire garder ceux-ci, les parents ont finalement compris que c'était encore la meilleure solution de garde, la moins onéreuse, les frais étant les mêmes pour tous.

Avec l'AJET, la base tarifaire est fondée sur le revenu des parents et donc les hauts revenus paient plus que les bas revenus (principe de solidarité), ce sont donc les parents à hauts revenus qui se sont désistés. En admettant que l'on revoie les coûts à la baisse, qui va payer les sommes manquantes au fonctionnement de la structure ?

O. EMERY souligne la qualité de l'organisation et signale que ses enfants pleurent quand ils ne peuvent s'y rendre.

P. MEYER comprend les explications de P. MASCALI cependant, le conseil doit se pencher sur 2 choses, à savoir :

1. ménager les finances de la commune...ce qui se passe avec l'AJET pose problème
2. nous sommes élus par la population et s'il y a 25% de familles qui se sont désistées c'est qu'elles n'ont plus les moyens de payer ces frais ! Ce doit donc être une préoccupation pour le Conseil.

S. MEYLAN indique que les frais sont de CHF 30.- par enfant juste pour le midi !

G. DANISI signale que les coûts peuvent être déduits des impôts.

10. Divers et propositions individuelles :

A. BERTSCHI demande un rapport écrit sur l'avancement des travaux de la Commission de fusion avant le 20 janvier.

J. WILDBERGER répond que dans un premier temps il y a eu une récolte d'informations sur l'opportunité d'une fusion. Le Conseil a voté pour travailler à cette fusion et la réaliser, ce n'est que depuis environ 2 semaines que nous travaillons réellement sur la rédaction d'une convention. A partir de maintenant la Commission pourra faire des rapports.

F. BUENSOD mentionne que le rapport qui a été réalisé à la fin de l'étude stratégique se trouve sur le site et que l'on peut le consulter à tout moment.

G. DANISI a consulté le site mais, malgré la longueur de cette étude stratégique (plus de 60 pages) elle n'a pas compris où cette étude nous menait car il n'y a rien de concret.

P.-A. SCHMIDT admet que ce rapport est, par nature, technocratique et complexe mais rappelle qu'il y a eu une phase stratégique pour savoir s'il y avait un intérêt à réaliser un rapprochement puis, le cas échéant, la nature du rapprochement qui devait être considéré, pour ensuite rentrer en phase opérationnelle qui vient de débiter et qui présupposait une adhésion des 8 communes au niveau de l'exécutif Communal, ce qui est le cas. C'est un projet important et complexe et c'est pourquoi il a été prévu une séance spécifique d'information (et non pas de décision) le 17 février prochain avec la possibilité, pour les Conseillers qui le souhaitent, de participer à un travail au sein de la Commission le 20 janvier afin d'émettre leurs doutes, leurs craintes, leurs souhaits...

S. MOSES est étonné que l'on doive voter fin août alors que l'on n'a encore rien de concret.

S. MASCALI dit que l'on n'a pas eu le rapport de faisabilité !

G. DERIAZ admet qu'il y a un problème de communication concernant le processus de réflexion et l'avancement du projet. La commission de fusion a eu l'occasion d'avoir beaucoup d'informations et a participé activement aux réflexions (étude stratégique), ce qui n'est pas le cas des membres du Conseil. Il y a donc aujourd'hui un certain décalage sur le niveau d'information, bien que tous les documents soient disponibles en ligne. Cependant, il faut être conscient que la construction du projet de fusion ne démarre réellement que maintenant, et c'est pour alimenter cette réflexion que la commission de fusion a besoin d'échanger et d'entendre ce que craignent et veulent nos concitoyens, à commencer par les membres du conseil. Au terme de l'étude stratégique, la fusion est apparue la meilleure forme de rapprochement. Il s'agit dès lors de lui donner un contenu. Nous devons étudier 6 thèmes donnés pour construire l'hypothétique fusion et élaborer un projet de convention qui sera soumis le 30 août prochain à une votation au niveau du Conseil et le 28 novembre au niveau de la population. La Commission attend donc du Conseil des réponses pour élaborer un projet adapté intégrant le plus possible les préoccupations de la population. La commission de fusion est très ouverte au dialogue et cherche à faire avancer ce dossier dans la plus grande transparence. C'est pourquoi nous avons proposé une démarche sous forme d'atelier et de séance spécifique du Conseil dès le début de l'année 2010.

P. MEIER signale que J. WILDBERGER a remis un résumé à la fin de l'étude stratégique.

B. GAUD demande si la Commission a étudié les alternatives à la fusion ?

P.-A. SCHMIDT pense que le Conseil peut faire confiance à l'exécutif et à la Commission élue pour avoir étudié et étudié encore soigneusement la problématique de la fusion.

G. DANISI s'étonne qu'il y ait une accélération du processus et demande pourquoi aller si vite ?

P. ENGELBERTS admet qu'il s'agit d'un sujet émotionnel mais il faut relever que le travail des Municipaux étant de plus en plus compliqué, l'idée d'une fusion a semblé s'imposer. La rapidité est due au fait que l'actuelle législature se termine le 30 juin 2011 et que si le vote sur la fusion

est retardé, ce projet devra être réétudié par la nouvelle Municipalité qu'il s'agira de reconstituer puisque l'actuelle ne se représente pas, ainsi que par un nouveau Conseil.

P.-A. SCHMIDT ajoute qu'il s'agit aussi d'être cohérent avec tous les autres partenaires intéressés à la fusion (les 7 autres communes, respectivement leurs exécutifs, et tous les membres de toutes les commissions desdites communes qui ont déjà consacré un nombre très important d'heures à l'étude de ce projet).

P. CODEREY a constaté que les membres de la Commission semblent favorables à la fusion et demande s'il y a toujours une possibilité de rapport de minorité ce à quoi il est répondu par l'affirmative à la condition qu'il y en ait une.

R. MEROZ rappelle la venue du Père Noël le 17 décembre à 18h à l'école et l'ouverture prochaine du centre pour jeunes à Tannay (ex Baraka) après l'engagement de 2 animateurs.

P. CODEREY a remarqué qu'il y avait eu une banane sur la station service et demande si Migrolino pourrait envisager la pause d'une enseigne aussi importante, P. ENGELBERTS mentionne que la Municipalité a fait enlever cette banane et que rien ne la remplacera.

P. CODEREY demande aussi pourquoi il n'y a pas eu présentation du projet de la FIBA ce soir alors qu'il sera présenté ces jours prochains à la salle du Conseil ?

A. CAVIN mentionne qu'il s'agit d'un projet privé et que ce n'est donc pas à la Municipalité de le présenter quand bien même elle a fait partie du jury qui a sélectionné les projets.

P.-A. SCHMIDT fait valoir qu'il serait dommage que notre commune fasse preuve d'ostracisme par rapport aux Ambassades ou Organisations Internationales, elles honorent notre village, ce d'autant qu'elles ont des comportements au niveau de la communication plus que corrects et qui vont bien au-delà de leur stricte obligation légale.

E. FLEURY voudrait savoir pourquoi les bornes amovibles ont été déplacées au chemin communal Entre-deux-bois (prolongation du chemin des Trésans le long de la forêt qui rejoint le chemin de la Bécassière) ?

P. ENGELBERTS signale qu'il s'agit d'un dossier en cours et qu'un propriétaire a demandé de les déplacer pour accéder à sa parcelle. Etant donné qu'il y a un problème d'affectation pour ce chemin, l'ingénieur du service des routes doit nous confirmer formellement si ce chemin est communal ou forestier auquel cas il ne peut être ouvert aux véhicules. Il pourrait y avoir une enquête publique.

S. NCHINDA demande des nouvelles de VDSL, a-t-on une date d'installation ?

P. ENGELBERTS signale qu'un contrat a été signé il y a 1 mois, après l'acceptation par le Conseil de développer ce projet, les travaux devraient avoir lieu en 2010.

La parole n'étant plus demandée, la secrétaire procède à la lecture de l'extrait de PV qui est **accepté à l'unanimité.**

La séance est levée à 23h. et suivie d'un apéritif.

Le Vice-Président

La Secrétaire

P.-A. SCHMIDT

N. WUILLEMIN



MUNICIPALITÉ

Mies, le 9 décembre 2009

Mission permanente de la Suisse
auprès de l'Office des Nations Unies
Case postale 194
1211 Genève 20

Monsieur G-L. Marsella

Lettre adressée par l'Association Rives publiques à la Mission permanente des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève

Monsieur,

Suite à votre courrier du 24 écoulé, relatif à l'objet cité en titre, nous vous renseignons comme suit concernant, tant la politique de la commune s'agissant des rives du lac, que le régime juridique.

Le plan directeur cantonal des rives du lac a été approuvé par le Grand Conseil en mars 2000. Ce plan donne aux communes la possibilité de proposer des variantes de tracés du cheminement riverain, il ne fixe aucun délai d'exécution et laisse aux communes l'initiative de la réalisation d'un tel cheminement.

La commune de Mies a mis sur pied son plan directeur localisé de la zone résidentielle du lac qui a été approuvé par le Conseil d'Etat le 24 juin 2002 et qui repose aussi sur le plan directeur communal de juin 2000.

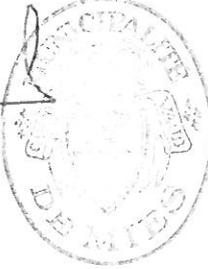
Parallèlement à la procédure d'adoption du plan directeur localisé, le Conseil communal de Mies s'est prononcé sur une motion « Coderey » qui visait à créer un cheminement piétonnier tout le long des rives, à l'exclusion de la réserve des Créneés. Dans sa séance du 26 septembre 2001, le Conseil communal de Mies a refusé d'entrer en matière sur cette motion.

Finalement, la Commune de Mies a adopté son nouveau plan général d'affectation comprenant la zone résidentielle du lac, entré en vigueur le 2 mai 2007. Ce plan n'impose nullement un cheminement le long des rives.

Le plan d'affectation a fait l'objet d'un recours de l'Association Rives Publiques auprès du Tribunal administratif, dite association ayant contesté l'absence de cheminement piétonnier le long des rives. Le Tribunal administratif a rejeté le recours de l'association par arrêt du 20 avril 2007. L'association a recouru au Tribunal fédéral qui a également rejeté son recours par arrêt du 27 novembre 2007. Au vu de ce qui précède, force est de

constater qu'en matière d'aménagement des rives, c'est aujourd'hui le PGA communal récent qui fait foi, PGA qui correspond à une volonté politique. L'association ne peut se prévaloir d'aucune base légale lui donnant la possibilité d'exiger l'accès au public des parcelles sises le long des rives. Quant à la Municipalité, elle n'a nullement l'intention de demander la révision d'une réglementation communale qui vient d'être adoptée (cela irait à l'encontre de la prise de position du législatif).

En espérant vous avoir fourni les précisions souhaitées, nous vous présentons, Monsieur, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

	La Municipalité	
Le Syndic		La Secrétaire
		
P. ENGELBERTS		Y. HERNACH